

## Déclaration collective de candidature

**Election pour le renouvellement des membres de la commission de conciliation  
compétente en matière d'élaboration de documents d'urbanisme.**

**Département de la Dordogne**

(art. L. 132-14 du code de l'urbanisme)

Date limite de dépôt de candidature : le mercredi 21 octobre 2020 à 12h

Je soussigné(e) .....  
né(e) le ..... à .....  
domicilié(e) .....  
en qualité de .....  
mandataire de la liste intitulée .....

déclare vouloir poser la candidature de cette liste aux élections pour le renouvellement des membres de la commission de conciliation compétente en matière d'élaboration de documents d'urbanisme, dont la composition et l'ordre de présentation des candidats sont les suivants :

n°	Candidats à un siège de titulaire		Candidats à un siège de suppléants	
	Nom et prénom	Qualité	Nom et prénom	Qualité
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
11				
12				

dont candidatures individuelles sont jointes.

Fait à ....., le .....

Signature du mandataire

**NB :**

1) la déclaration collective de candidature doit comprendre :

- au minimum 6 titulaires et 6 suppléants ;

- au maximum 12 titulaires et 12 suppléants.

2) Les listes doivent comprendre obligatoirement 6 représentants titulaires de 5 communes différentes